

- Département de Gironde
- Arrondissement d'Arcachon
- Canton d'Andernos-les-Bains
- Commune de Biganos

■ **Arrêté du Maire n°26.016**

Portant sur la nomination de conseillers techniques au sein de l'Association Syndicale autorisée de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) de Biganos

■ **Visas :**

Vu les dispositions des lois des 5 avril 1884, du 26 mars 1924, du 25 avril 1936 et du décret-loi du 12 novembre 1938 portant sur l'organisation de la lutte contre les incendies de forêts,

Vu les dispositions de l'article L. 132-3 du code forestier;

■ **Considérant :**

Qu'il appartient au maire d'agréer les personnes qualifiées pour l'assister dans ses responsabilités et guider les secours au cours des opérations de lutte contre le feu sur le territoire de la Commune ;

**Monsieur Bruno LAFON, Maire de la commune de Biganos,**

■ **Arrête :**

**Article 1 :** Sont désignés conseillers techniques de la DFCI :

Nom et Prénom	Adresse	Ville	Mail	Téléphone
Monsieur Bruno LAFON - Maire, Président ASA DFCI				
Monsieur Guy PRUNEY				
Monsieur Jérôme SENTUC				
Monsieur Pierre GARNUNG				

Monsieur Jean-Michel TARDITS	[Redacted]
Monsieur Maxime DOUILLAC	
Monsieur Francis PLANTEY	
Monsieur José IPARRAGUIRRE	
Monsieur Jean-Robert CAPDEVILLE	

6-AR

**Article 2 :** Ces considérations sont portées à la connaissance de Madame la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine.

**Article 3 :** Cette nomination est effective pour la durée du mandat du Maire.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie, notifié à :

- Madame la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental de l'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Commandant du Groupement territorial du Sud-Ouest ;
- Monsieur le Chef de corps du Centre de Secours de Biganos ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Biganos ;
- Monsieur le Président de la Fédération Girondine des ASA de DFCI ;
- Aux intéressés et publié sur le site internet de la Ville.

**Notifié le : 02 JUL. 2026**

**Fait à Biganos, le 1<sup>er</sup> juillet 2026**

**Bruno LAFON**

**Maire de Biganos  
Président du SIBA**



*Le Maire,*

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*